

OFFICIEL

A cause de la solennité extraordinaire avec laquelle on doit célébrer cette année la fête de saint Jean-Baptiste, à Montréal, Mgr l'archevêque, en vertu d'un pouvoir spécial accordé aux évêques le 5 décembre 1894, *anticipe* à l'avant-veille l'abstinence du vendredi, le 24, dans la ville et la banlieue de Montréal. En conséquence, tous les fidèles de la ville et de la banlieue devront faire maigre mercredi, le 22 juin. Il n'y a rien de changé en dehors de la ville et de la banlieue de Montréal.

PAR ORDRE DE MGR L'ARCHÊVÊQUE

IMPOSITION DU PALLIUM

NOUS avons déjà annoncé qu'au consistoire secret du 24 mars dernier, M. Leclerc, directeur du Collège Canadien à Rome, avait reçu, en sa qualité de procureur de Mgr Bruchési, le Pallium accordé à Sa Grandeur par le Souverain-Pontife.

Mgr l'archevêque a fixé au jour anniversaire de sa consécration épiscopale les cérémonies de la remise solennelle de cet ornement sacré, apporté de Rome, il y a quelques semaines déjà, par le Rév Père Gauthier, de l'ordre des Frères-Prêcheurs.

L'imposition du Pallium aura donc lieu le 8 août prochain. Elle se fera dans l'église Notre-Dame, à 10 heures.

Sa Grandeur recevra des mains de Mgr Duhamel l'archevêque d'Ottawa, l'insigne d'honneur et de juridiction qu'elle devra porter ensuite à toutes les fêtes solennelles.

Mgr Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke, prononcera le sermon de circonstance.

Il y aura aussi messe pontificale.

NOMINATIONS

PAR décision de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé G. Dauth, chanoine titulaire de la cathédrale de Saint-Jacques-le-Majeur ;

M. l'abbé J.-E.-E. Roy, chapelain de la cathédrale de Saint-Jacques-le-Majeur.

L'installation est fixée au 30 juin, jour de la commémoration de saint Paul, fête patronale de Mgr l'archevêque.